

initial plus une prime fondée sur une formule préalablement convenue, devenant ainsi le détenteur direct de la créance; ou c) payer une commission préalablement convenue afin de prolonger l'arrangement pour une période spécifiée. Dans le pire des cas, le co-investisseur est assuré de recouvrer le principal de son investissement.

Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)

L'AMGI est un nouveau membre du Groupe de la Banque mondiale dont la principale fonction sera d'accorder une assurance-investissement à l'étranger contre les risques non commerciaux dans les pays en développement. De nouveaux investissements sont requis pour relancer la croissance dans les pays en développement lourdement endettés. En outre, l'investissement étranger direct a plusieurs avantages par rapport aux prêts des banques commerciales. En plus de fournir un financement non générateur d'endettement, il constitue un ensemble intégré de compétences en gestion, de connaissances techniques et de contacts d'affaires.

L'AMGI se veut le principal instrument international de politique pour l'encouragement et la protection des flux financiers entre les nations. L'AMGI est autorisée à: a) émettre des garanties contre les risques non commerciaux dans les pays hôtes, b) fournir un large ensemble de services promotionnels comprenant une assistance technique et des conseils de politique, et c) prendre toute autre mesure accessoire qui est nécessaire ou souhaitable pour réaliser son objectif global. On s'attend à ce que l'AMGI appuie et complémente des régimes nationaux de garantie des investissements comme l'assurance-investissement à l'étranger de la SEE.

La fonction de garantie de l'AMGI s'étend en principe à tout risque non commercial qui entrave le flux des investissements: a) le risque de transfert résultant de restrictions que le gouvernement hôte pose à la conversion et au transfert de fonds; b) le risque d'expropriation; c) le risque résultant de la répudiation d'un contrat par le gouvernement hôte lorsque l'investisseur n'a pas accès à un mécanisme responsable, qu'il rencontre des retards déraisonnables ou qu'il se voit incapable de faire appliquer un jugement final; d) le risque de guerre et de conflit civil. L'AMGI se concentrera sur les investissements en portefeuille, y compris les prêts sous forme de prises de participation, et étendra également ses activités à d'autres types de coopération à l'investissement comme les contrats de gestion et de services, les accords de licence et de franchisage, les contrats clés en mains et les arrangements impliquant le transfert de technologie et de savoir-faire.